Mairie
1 bis, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

République Française
Département LOIRET
Canton d'AMILLY
VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2016_0129

ARRETE instaurant un sens prioritaire dans une portion de la rue de la Comtée

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-5,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Pénal,
- Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,
- Considérant que la largeur de la voie de circulation "rue de la Comtée", dans son extrémité Est, ne permet que très difficilement le croisement des véhicules et qu'il convient d'instaurer un sens prioritaire de circulation dans la portion considérée,
- Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETONS

Article 1 : Entre le n° 1 et le n° 7 de la rue de la Comtée, les usagers de ladite rue, venant de la rue de Bel Air devront céder la priorité à ceux venant de la rue du Vieux Bourg.

Article 2 : Les prescriptions de l'article 1 ci-dessus seront portées à la connaissance de l'usager par l'implantation de panneaux :

- C 18 pour le sens prioritaire de circulation (rue du Vieux Bourg - rue de Bel Air)
- B 15 pour le sens non prioritaire de circulation (rue de Bel Air - rue du Vieux Bourg).

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 4 : Mme le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Directeur Général des Services de la Mairie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Brigadier Chef Principal de Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 24/03/2016.

MAIRIE DE VILLEMANDEUR (LOIRET)

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 24/03/2016